



REGLEMENT DE LA RANDO « RONDE DES BOURRIQUES »

Trèbes le 05 Mai 2019

Cette randonnée est organisée sous l'égide de l'UFOLEP et est ouverte à tous. Les frais d'engagement sont de 10€ pour le circuit de 25 kms et de 12€ pour celui de 45 kms et pour le 55 kms. La rando VTT n'est pas une compétition (pas de chronométrage, pas de classement). A ce titre, un certificat médical n'est pas obligatoire. Cependant le participant reconnaît pratiquer une activité sportive régulière et atteste sur l'honneur ne pas avoir de contre-indication de santé relative à la pratique du VTT. Le participant dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de défaillance physique. Les différents circuits sont balisés Le participant à la possibilité de choisir la longueur du circuit en fonction de ses aptitudes physiques sans avoir à surpasser ses limites. Les circuits VTT empruntent des routes et chemins qui ne sont pas en circuit fermé et sont donc ouverts à la circulation. A ce titre le participant doit se conformer au code de la route et à la signalisation spécifique à l'épreuve. Malgré l'ensemble des mesures de sécurité prises par l'organisation, le participant reconnaît et conviens que les activités sportives liées à la pratique du VTT dans le cadre de la manifestation sportive peuvent être dangereuses et sont susceptibles de présenter des risques et dangers pouvant entraîner des dommages matériels et/ou corporels. A ce titre le participant décharge l'association « Trèbes Tout Terrain » et chacun de ses membres de toute responsabilité en cas de dommages matériels et/ou corporels. Le port du casque est obligatoire. Chaque participant devra être couvert par une assurance responsabilité civile et sera seul responsable en cas d'accidents dont il sera victime ou auteur. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol ou dégradation du matériel des participants. Les participants mineurs devront être encadrés d'un parent ou d'un adulte qui engagera sa responsabilité en cas d'accident ou d'incident.

L'usage des parcours de "la Ronde des Bourriques" est exclusif pour la manifestation du fait de la traversée de propriétés privées et ne pourra pas être réutilisé en dehors de la manifestation. Les randonneurs s'engagent à ne pas publier les traces GPS.

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photographies et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir « la Ronde des Bourriques » ainsi que les manifestations sportives qui gravitent autour.

Un bon vététiste respecte l'environnement : merci de garder vos déchets et emballage dans les poches. Des poubelles seront disposées sur les ravitaillements et à l'arrivée.

Bonne rando à tous